Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251222-2025_119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 16/12/2025

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
12/12/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 9
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2025-119

L'an 2025, le 16 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme SABATIER Nathalie, Mme DESHOMMES Edith

Excusés avec pouvoir : M. BLANDEL Philippe donne pouvoir à M.SORRE Bertrand, Mme RUBION Régine donne pouvoir à Mme E.DESHOMMES, Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph, M SINOQUET Vincent donne pouvoir à M EON Jonathan

Excusés : M.FONTENEAU Damien, , M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme SABATIER Nathalie

Objet de la délibération : Environnement : Indemnisation à la FGDON pour l'année 2026

Au titre de la protection de l'environnement et de la santé publique, la Commune de Saint-Didier est impliquée dans la lutte contre les ragondins et les rats musqués depuis la mise en place des premières mesures collectives.

La FGDON, encadre techniquement et administrativement une équipe de piégeurs bénévoles sur la Commune, et dans ce cadre la commune de SAINT-DIDIER a l'habitude de soutenir et d'encourager cette équipe communale de piégeurs bénévoles en votant un budget annuel destiné à couvrir les frais directs.

En 2024, il a été voté une indemnisation de 400 € au titre de l'année 2025. La Maire propose de reconduite ce même montant pour 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de verser une indemnisation de 400 € à la FGDON sur 2026 pour permettre l'indemnisation des piégeurs,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

pour : 13 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Mme Nathalie SABATIER